



Maison avec servitude de passage

Par **coccinelle30**, le **09/03/2014** à **14:07**

Bonjour,

j'habite une villa sur laquelle il y a une servitude de passage pour une maison laissée à l'abandon sur le terrain voisin.

En cas de vente de cette dite maison inhabitée, suis je prioritaire pour l'achat, dois-je en être avertie de la vente.

Merci pour vos réponses

Bonne journée

Coccinelle30

Par **Afterall**, le **09/03/2014** à **14:45**

bonjour,

A défaut de dispositions contraires dans votre titre de propriété (pacte de préférence par exemple), vous n'avez aucun droit prioritaire pour acheter cette propriété.